



Flash Infos n°4 : Avril 2021



NOS ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les ordonnances prises en application de la loi d'urgence covid-19 ont permis aux responsables associatifs de reporter ou de modifier les modalités de tenue des réunions des instances associatives, comme vos assemblées générales. Vous pouvez désormais les réaliser **jusqu'au 1er Juillet 2021.**

Voir le schéma du flash infos du mois de janvier 2021. Nous restons à votre disposition pour tout renseignement.

Rappel : Notre nouveau site internet est en ligne !!!

Les voyages



Brexit et l'impact sur le grand est

Chaque semaine, les équipes de grand est organisent des ateliers de réflexion et de concertation pour les élus locaux, les associations et les citoyens.

10/04/2021

10/04/2021

10/04/2021

10/04/2021

10/04/2021

10/04/2021

10/04/2021

10/04/2021

10/04/2021

10/04/2021

10/04/2021

10/04/2021

10/04/2021

10/04/2021

10/04/2021

10/04/2021

10/04/2021

10/04/2021

10/04/2021

10/04/2021

10/04/2021

10/04/2021

10/04/2021

10/04/2021

10/04/2021

10/04/2021

10/04/2021

10/04/2021

10/04/2021

10/04/2021

10/04/2021

10/04/2021

10/04/2021

10/04/2021

10/04/2021

10/04/2021

10/04/2021

10/04/2021

10/04/2021

10/04/2021

10/04/2021

10/04/2021

10/04/2021

10/04/2021

10/04/2021

10/04/2021

10/04/2021

10/04/2021

10/04/2021

10/04/2021

10/04/2021

10/04/2021

10/04/2021

10/04/2021

10/04/2021

10/04/2021

10/04/2021

10/04/2021

10/04/2021

10/04/2021

10/04/2021

10/04/2021

10/04/2021

10/04/2021

10/04/2021

10/04/2021

10/04/2021

10/04/2021

10/04/2021

10/04/2021

10/04/2021

10/04/2021

10/04/2021

10/04/2021

www.generations-mouvement-72.org

N'hésitez pas à aller le visiter!!!

LA PRATIQUE SPORTIVE DES MAJEURS : randonnée, marche nordique, pétanque, vélo ...

Dans l'espace public, la pratique auto-organisée comme encadrée par un club ou une association reste possible dans le respect du couvre-feu (de 6h à 19h) et dans la limite de 6 personnes (y compris si l'activité est encadrée par un éducateur diplômé) et dans un rayon de 10 km, sans limitation de temps. Vous devrez posséder votre propre matériel.

Pour le vélo par exemple: casque, gants, carte ... + posséder un masque pour les arrêts et un mini flacon de gel hydro alcoolique. Rouler en file indienne.

Pour la randonnée, porter le masque si vous êtes côte à côte sauf si vous êtes membre de la même famille. Privilégier les sentiers balisés et peu fréquentés en respectant les règles de distanciation sociale (2 m minimum entre chaque pratiquant de randonnée pédestre/ 5 m entre chaque participant pour la marche nordique et 1.5 m minimum d'espacement latéral entre 2 marcheurs de front ou en cas de croisement entre randonneurs).

Dans les équipements sportifs de plein air (ERP ou Etablissement Recevant du Public de type Plein Air), la pratique auto-organisée comme encadrée par un club, une association ou un éducateur sportif professionnel reste possible dans le respect du couvre-feu et des protocoles sanitaires (distanciation physique obligatoire). Dans ces ERP de plein air, si l'activité est encadrée, le seuil des 6 personnes ne s'applique pas. Le port du masque est obligatoire.

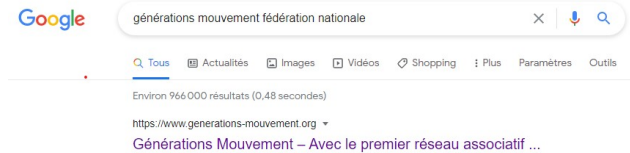
Pour la pétanque : mettre un jeu de sécurité de part et d'autre du terrain de jeu et respecter les positionnements sur les différentes aires. Désinfection des boules, buts, cercles et mètre de mesure avec gel-hydro-alcoolique. Utilisation exclusive de son propre matériel (but, cercle ...). Ramassage des boules en alternance avec éventuellement des gants jetables.

Dans les établissements recevant du public couverts, la pratique sportive des majeurs reste interdite à ce jour.

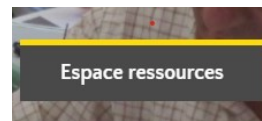


COMMENT OBTENIR LE FICHIER COMPTABILITE VIA LE SITE INTERNET DE LA FEDERATION NATIONALE

1. Allez dans votre navigateur et taper :



2. Vous arrivez sur la page d'accueil, cliquez sur :



3. Cliquez sur « Sinon, cliquez sur ce lien » :

Dans l'immédiat, pour accéder à l'ensemble des ressources mises à disposition :

- Connectez-vous à SAGA à partir de votre compte utilisateur.
- Sinon, cliquez sur ce lien.

4. Vous allez devoir rentrer le mot de passe suivant : **soleil1234** puis valider

Cette publication est protégée par un mot de passe. Pour la voir, veuillez saisir votre mot de passe ci-dessous :

Mot de passe :

VALIDER

5. Dans la catégorie GESTION, cliquez sur « OUTILS DE GESTION » :



- **Obligations légales**
Formulaires Cerfa, modèles de documents (statuts-types, PV AG...), outils de conformité au RGPD
- **Outils de gestion**
Fichiers de comptabilité, guides pratiques, fiches pédagogiques

6. Pour finir, vous devez cliquer sur le fichier comptabilité sous format excel ou calc selon votre logiciel (EXCEL ou OPEN OFFICE) installée sur votre ordinateur.



Une nouvelle fenêtre va alors s'ouvrir avec votre fichier comptabilité et ses différents onglets

